

Auch, le 28 octobre 2014

COMMUNIQUE DE PRESSE

COMMISSION DE CONCILIATION EN MATIÈRE D'URBANISME

Le public est informé que l'arrêté préfectoral n°2014225-0001 portant constitution de la commission de conciliation en matière d'urbanisme est publié le 13 août 2014 au recueil des actes administratifs

Le dossier correspondant est tenu à la disposition du public, aux jours et heures d'ouverture des bureaux :

- à la direction départementale des territoires,
- à la Préfecture du Gers – bureau du contrôle budgétaire, des finances locales et des dotations.

